

Portail Autoportant Manuel SAÔNE Barreaudé



Le portail autoportant est un portail solide, qui convient pour tous types d'installations. Il est conçu en France et fabriqué en Europe.

Largeur de passage : 7000 mm

Hauteur : 2000 mm

Description:

Le portail manuel autoportant est un portail solide, créé pour fermer vos industries, copropriétés et maisons. Fabriqué en Europe, c'est un produit fiable et équipé d'accessoires LOCINOX®.

Caractéristiques:

- Barreaux de 25 x 25 x 1.5mm orientés à 45°
- Cadre 50 x 50mm ou 60 x 60mm, selon la taille du vantail (voir sur le plan)
- Poutre basse 100 x 50mm ou 120 x 60mm, selon la taille du vantail (voir sur le plan)
- Poteaux de 100 x 100mm
- Poutre de guidage 70 x 70 x 4 ou 80 x 80 x 5mm, selon la taille du vantail (voir sur le plan)
- Gâche SSKZ QF et serrure LSKZU2

Spécifications techniques:

- Tous les tubes utilisés sont en acier DX51D galvanisé Sendzimir selon la norme NFA 49-542.
- Plastification réalisée selon le process suivant : dérochage chimique, dégraissage, double rinçage eau déminéralisée résistivité 30 microsiemens, passivation chromique, séchage à 110°C, poudrage polyester par pistolet tribostatique fixé sur robot, cuisson à 200 °C durant 30 minutes (revêtement : 120 microns)
- Tests réalisés selon procédé du brouillard salin sur une durée de 800 H.

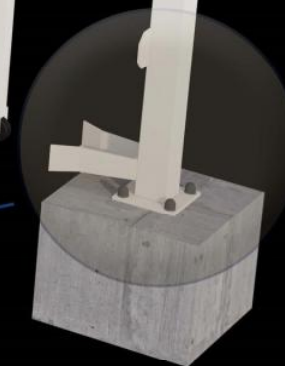
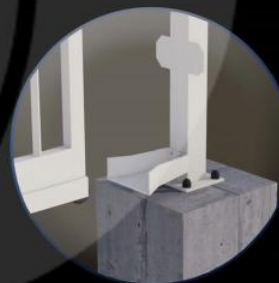
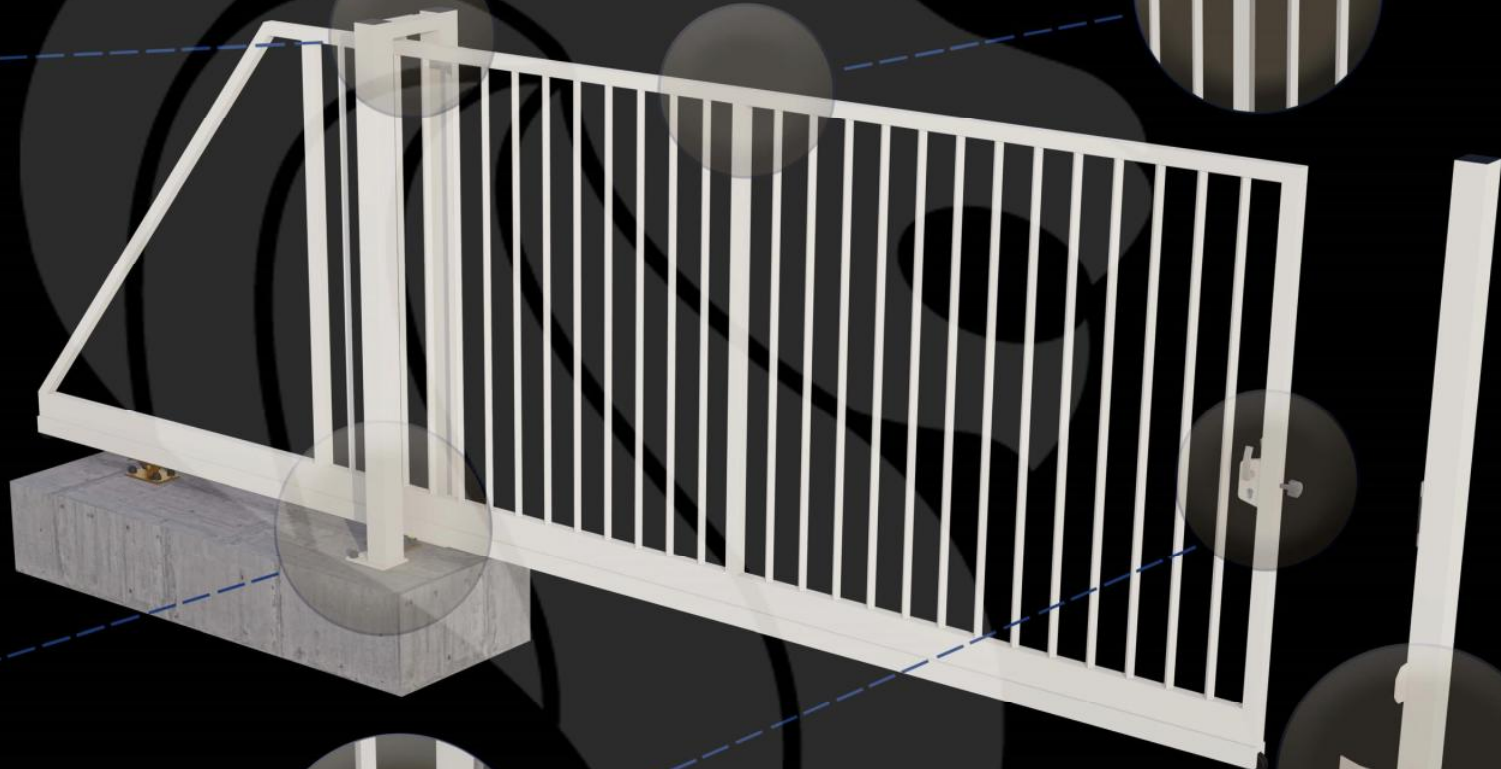


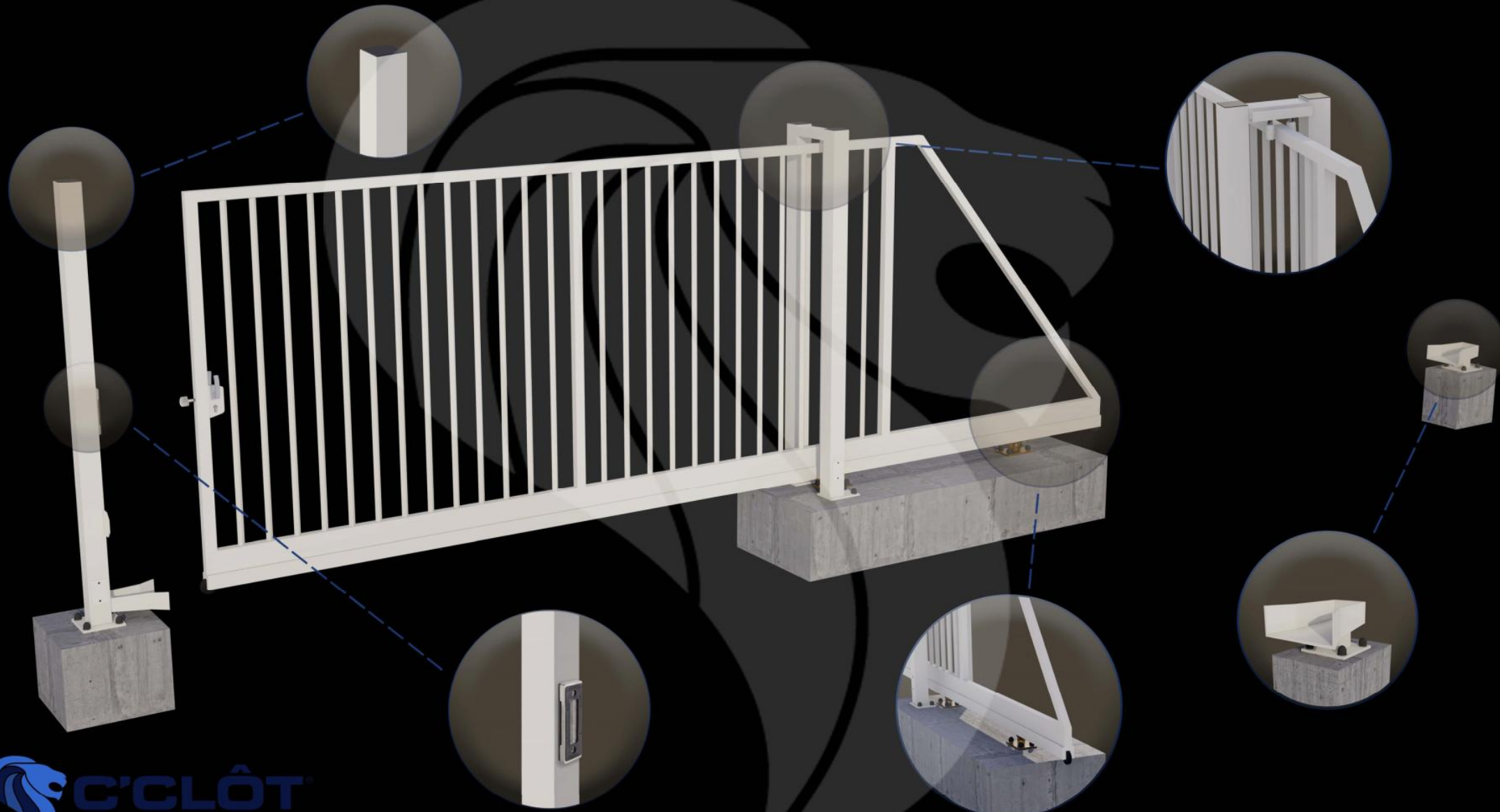
COULEURS STANDARDS

-  RAL 6005 - Vert
-  RAL 7016 - Gris
-  RAL 9005 - Noir
-  RAL 9016 - Blanc

[VOIR EN 3D](#)



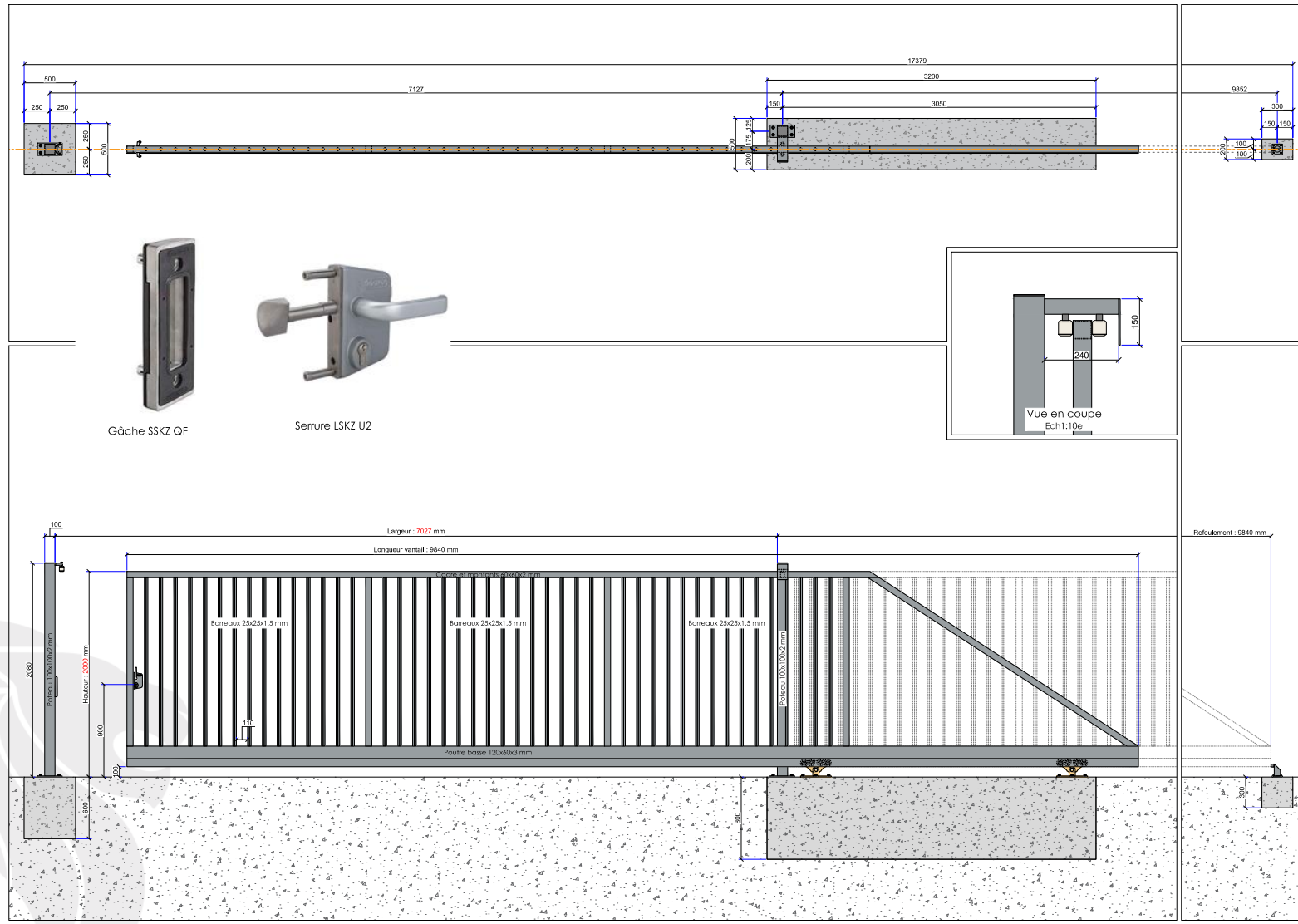




Portail Autoportant Manuel SAÔNE Barreaudé

Le portail autoportant est un portail solide, qui convient pour tous types d'installations. Il est conçu en France et fabriqué en Europe.

Largeur de passage : 7000 mm **Hauteur : 2000 mm**



Mentions légales :
 Les fiches techniques sont éditées par : SAS C'CLÔT - RCS de LYON 491 237 046
 Propriété intellectuelle :
 Les textes et illustrations ne peuvent être modifiés, reproduits ou distribués sans autorisation de l'éditeur
 sous peine de sanctions pénales prévues aux articles L. 335.2 et L. 343.1 du code de la Propriété Intellectuelle.